

Les engagements des associations

Nom de l'association

Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Email de l'association

afps38@yahoo.fr

Conformément aux engagements pris dans la Convention d'engagements réciproques, merci d'indiquer pour ce qui vous concerne, si vous pensez que votre association a tenu les engagements suivants, si oui de quelle manière ?

Engagement n°1 : Créer les conditions favorables pour faire participer le plus grand nombre possible de vos adhérents et de vos élus à leurs activités :oui

Comment ?

En proposant des formes d'intervention diverses pour tenir compte de l'intérêt et de la disponibilité de chacun, par exemple participer à une réunion, à une action dans la rue, signer une pétition etc.

Commentaires éventuels

sans

Engagement n°3 : Éduquer les jeunes sur le fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités :non

Comment ?

Difficulté à ce que des jeunes qui se sentent pourtant concernés par la Palestine s'inscrivent dans le type d'action que nous proposons.

Commentaires éventuels

sans commentaire

Engagement n°5 : Rendre lisibles votre projet associatif, vos activités, votre organisation et votre fonctionnement :oui

Comment ?

Association de solidarité internationale, c'est bien sur l'essentiel de ce que nous faisons.

Commentaires éventuels

sans.

Engagement n°2 : Développer la formation de vos élus, de vos bénévoles et de vos salariés :oui

Comment ?

Nous disposons de " brochures de formation "

Commentaires éventuels

sans

Engagement n°4 : Rechercher une participation et une implication la plus large possible des publics, en particulier des jeunes :oui

Comment ?

On recherche,mais on arrive pas !

Commentaires éventuels

Le renouvellement, le rajeunissement et la question des jeunes reste un problème.

Engagement n°6 : Rechercher et favoriser des collaborations et mutualisations entre associations :oui

Comment ?

on l'a fait un peu à st.Martin d'Hères et on garde un lien avec qui à un centre d'intérêt du même type.

Commentaires éventuels

sans

Engagement n°7 : Communiquer à leurs financeurs, spontanément ou à la demande de ceux-ci, toute information concernant ses activités, les actions, les publics touchés et les résultats obtenus :oui

Comment ?

On communique dans la plus grande transparence.

Commentaires éventuels

sans

Engagement n°8 : Favoriser les comportements éco-citoyens :non

Comment ?

Commentaires éventuels

Je ne vois pas bien la relation avec notre type d'engagement.

Les engagements de la commune

La Ville de Saint-Martin-d'Hères s'engage à passer d'une ville « au service des associations » à une ville « engagée dans des relations avec le monde associatif, fondées sur des principes et se traduisant par des engagements réciproques » :

Engagements de la ville	Comment ont-ils été tenus ?	Avez-vous des remarques ?
Permettre aux associations d'être actrices du vivre ensemble dans la cité	- Mutualisation des locaux - Nocturne sur le thème « faire ensemble » - Participation associative aux manifestations - Accompagnements divers	Globalement la ville fait visiblement ce qu'il faut pour répondre au mieux aux objectifs qu'elle s'est fixé.
Accompagner les projets associatifs qui développent des actions à caractère fédérateur, populaire, émancipateur et participatif	- Matériel - Soutien/conseil - Aides financières	
Favoriser la diversité et les mixités, la paix et l'amitié entre les peuples	- Préparation de la fête des couleurs du monde	
Développer les échanges entre les associations pour construire avec elles du lien social et des actions d'intérêt collectif Faciliter les échanges et les synergies entre les associations, aider à la mutualisation de leurs moyens	- Nocturne des associations - Mise à disposition du Coin des assos- Le coin des assos, un outil à faire vivre	
Soutenir le développement du bénévolat et de l'engagement	- Mise en réseau pour des formations	
L'accompagnement doit tenir compte des différences de situation, de taille, de moyens et de nature d'activité entre les associations. Elle adaptera ainsi en conséquence les modalités de ses aides et les engagements demandés.	- Travail de remise à plat des critères pour l'attribution des subventions	

Passer, lorsque cela s'avère nécessaire, pour des raisons de montant de subventions ou de partenariat spécifique, des conventions d'objectifs et/ou de mise à disposition de locaux avec des associations.

- Conventions en cours de renouvellement

Communiquer sur l'ensemble des aides accordées aux associations.

- Site internet- Guide pratique- Valorisation des charges indirectes (en cours)

Favoriser les comportements éco-citoyens.

- Sensibilisation sur les manifestations

Faire vivre le lieu ressource "le coin des assos" à destination de l'ensemble des associations martinéroises.

- Un espace leur est dédié comprenant documentation, ordinateur et imprimante.- La salle de réunion est désormais mise à disposition d'associations.